



TRIBUNES LIBRES

MAJORITÉ MUNICIPALE

Protéger aujourd'hui, préparer demain

Les attentes des Saint-Chamonais sont simples : vivre dans une ville sûre, agréable et tournée vers l'avenir. C'est le cap qui guide notre action. Sécurité, qualité de vie, adaptation au changement climatique, protection et valorisation de nos espaces naturels ne s'opposent pas. Elles participent d'une même ambition : faire de Saint-Chamond une ville plus apaisée, plus résiliente et plus attractive.

Cette ambition commence par une exigence : garantir la tranquillité publique. Parce qu'il ne peut y avoir de qualité de vie sans sécurité, nous renforçons la présence de notre Police municipale sur le terrain afin de développer une véritable police de proximité et de mieux répondre aux nouvelles formes de délinquance et aux incivilités. Aux côtés de la Police nationale, de la Préfecture et de nos partenaires, nos policiers municipaux sont pleinement mobilisés au service des habitants. L'expérimentation de la patrouille équestre, particulièrement appréciée cet été, illustre cette volonté d'être toujours plus proches du terrain.

Face aux troubles constatés dans plusieurs secteurs de la ville, nous avons fait le choix d'agir rapidement pour protéger les habitants et rétablir la tranquillité publique. À cette fin, nous avons notamment instauré un couvre-feu pour les mineurs de moins de 16 ans non accompagnés et interdit certains regroupements dans des secteurs précisément identifiés et devant les commerces où les troubles à l'ordre public étaient récurrents. Si ces deux mesures ont été suspendues dans le cadre du contrôle de légalité, notre détermination demeure intacte. Notre responsabilité est d'utiliser tous les outils juridiques à notre disposition pour lutter contre les incivilités, prévenir la délinquance et garantir le respect des règles qui permettent à chacun de vivre sereinement dans notre ville. La sécurité ne se décrète pas, elle se construit chaque jour par une présence de terrain, un dialogue constant et une action résolue.

Protéger les habitants, c'est aussi préparer notre ville aux défis climatiques. Je veux saluer l'engagement du CCAS qui, lors des épisodes de canicule, accompagne les personnes les plus fragiles grâce au registre canicule, avec le soutien précieux des membres du Conseil Consultatif des Seniors. Leur mobilisation renforce la solidarité et témoigne de l'esprit d'entraide qui anime notre ville. Nous poursuivons également l'équipement progressif de nos écoles et de nos crèches en systèmes de rafraîchissement afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et des équipes éducatives.

Préserver nos espaces naturels, soutenir notre agriculture locale et gérer durablement la ressource en eau sont des priorités pour les années à venir. Elles seront au cœur des échanges que j'aurai avec le Préfet de la Loire à l'occasion de sa prochaine visite à Saint-Chamond.

Une ville apaisée est une ville qui protège : ses habitants, son environnement et son avenir. C'est le choix que nous faisons pour Saint-Chamond, avec responsabilité, proximité et action.

Notre responsabilité n'est pas de commenter les difficultés, mais d'y apporter des réponses. En restant à l'écoute des habitants, des commerçants, des forces de sécurité et de tous ceux qui vivent notre ville au quotidien, nous faisons le choix d'une action concrète, guidée par la proximité et l'intérêt général.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée. Nous poursuivrons avec la même détermination notre engagement pour protéger les Saint-Chamonais, améliorer votre quotidien et préparer l'avenir de notre ville.

Agir pour les Saint-Chamonais

Tribune non parvenue à la date de bouclage du magazine.

OPPOSITION MUNICIPALE

Du bon sens pour Saint-Chamond

Saint-Chamond Verte et Solidaire

Tribune non parvenue à la date
de bouclage du magazine.

Sécurité, le mot fétiche de la droite qui ne sait le faire rimer qu'avec punition et surtout communication. Le pays brûle, et elle regarde ailleurs, ignorant la sécurité environnementale.

Pendant les canicules, le maire brasse l'air chaud dans les écoles mal isolées, vante sa police à cheval et le couvre-feu imposé aux jeunes de certains quartiers. Ni annonce de mesures sociales ni plan de préservation des rivières et des forêts. Seulement la répression, quitte à ne pas respecter la loi et voir ses arrêtés annulés.

Le maire oublie que la sécurité est un tout : si on doit agir sur la délinquance et le bruit, on ne peut ignorer la sécurité environnementale. Chaque année les fortes chaleurs tuent, comme la canicule de 2003. C'est l'inaction climatique de la droite qui punit et met en danger ceux et celles qui n'ont pas la liberté d'échapper à leur quartier surchauffé.

Faudra-t-il que le maire soit contraint par la justice pour qu'il assure vraiment des conditions de vie saines et sûres à Saint-Chamond ?

Nathalie Champalle
Julien Giraudo
Jean Minnaert

CONSEIL MUNICIPAL

Ça s'est passé

SÉANCE DU 23 JUIN 2026



**Saint-Chamond, ambassadrice
du don d'organes**

Le don d'organes et de tissus est un véritable geste de fraternité. En 2025, 6 148 greffes ont été réalisées, mais 11 642 malades restaient en attente d'une greffe au 1^{er} janvier 2026. En France, chacun est considéré comme donneur potentiel après sa mort, sauf inscription au Registre National des Refus. Si 74 % des Français y sont favorables, seulement 49 % en ont parlé à leurs proches. Sans cette discussion, les familles, souvent par méconnaissance, refusent le prélèvement dans près d'un tiers des cas, privant des malades d'une greffe vitale.

C'est pour renforcer la mobilisation que la Ville de Saint-Chamond a décidé de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" ; elle s'engage à participer, à travers des actions concrètes, à la sensibilisation à cet acte de générosité.

Résultat du vote

Unanimité : 39



**Lutte contre les déchets
abandonnés**

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la loi impose la collecte séparée des emballages consommés hors du domicile (dans les rues, parcs ou autres lieux publics).

Pour accompagner cette mesure, l'éco-organisme CITEO soutient financièrement les collectivités qui installent des équipements de tri adaptés. Afin d'agir ensemble contre les déchets abandonnés, Saint-Etienne Métropole (SEM) et 36 communes du territoire, dont Saint-Chamond, ont signé une convention de groupement qui organise la répartition des aides de CITEO et renforce la coordination entre les communes. Un nouvel avenant précise désormais la mise en œuvre des projets de tri hors foyer. SEM pilotera les démarches pour le compte des communes.

Cette délibération marque une nouvelle étape dans la lutte contre les déchets abandonnés.

Résultat du vote

Unanimité : 39